

Mamoud ZANI

**LA CONVENTION
INTERNATIONALE
DES DROITS
DE L'ENFANT :**
Portée et Limites

Préfaces de John Bennett et de Pascale Boucaud

Postface de Jean Zermatten

PUBLISUD

3

Mamoud ZANI

26724 DR 699

LA CONVENTION
INTERNATIONALE
DES DROITS
DE L'ENFANT :
portée et limites



PUBLISUD

TABLES DES MATIERES

REMERCIEMENTS	IX
LISTE DES ABRÉVIATIONS	X
PRÉFACES de John Bennett et de Pascale Boucaud	XIII
INTRODUCTION : Un peu d'histoire	1
Première partie : Contenu de la convention par rapport aux droits énoncés	9
CHAPITRE 1 : Les droits de la Convention	11
<i>Section 1 : Droits économiques, sociaux et culturels</i>	<i>12</i>
1. Droit à l'éducation.....	12
2. Droit à la protection de l'identité.....	17
<i>Section 2 : Droits civils</i>	<i>18</i>
1. Droit à la vie.....	19
2. Droit à l'expression	23
<i>Section 3 : L'indivisibilité des deux catégories de droits</i>	<i>27</i>
CHAPITRE 2 : Souhait de précision de certains articles sur des points fondamentaux	31
<i>Section 1 : Les dispositions des articles 33 et 24 alinéa 1</i>	<i>32</i>
<i>Section 2 : Les dispositions des articles 35, 36 et 37 alinéa 1</i>	<i>33</i>
<i>Section 3 : Les dispositions de l'article 38</i>	<i>36</i>
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE	43

Deuxième partie : Mise en œuvre	47
CHAPITRE 1 : Mécanisme d'application	49
Section 1 : Fonction de contrôle du Comité	50
1. Première session du 30 septembre au 18 octobre 1991	53
A. Règlement intérieur provisoire	53
B. Questions relatives aux méthodes de travail du Comité concernant l'examen des rapports présentés par les Etats parties conformément à l'article 44 de la Convention.....	53
C. Coopération avec les institutions spécialisées, les autres organes des Nations Unies et autres organismes compétents. ..	54
2. Deuxième session du 28 septembre au 9 octobre 1992	54
A. Faits nouveaux intéressant les travaux du Comité.....	54
B. Présentation de rapports par les Etats parties en application de l'article 44 de la Convention:	55
C. Système de documentation et d'information	55
D. Questions relatives aux méthodes de travail du Comité.....	55
E. Activités préparatoires entreprises en vue de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme	56
F. Participation à la quatrième réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux.....	56
G. Procédure d'urgence	56
H. Débat général sur le thème « les enfants dans les conflits armés »	57
3. Troisième session du 11 au 23 janvier 1993	57
A. Bolivie	57
B. Suède	58
C. Vietnam	59
D. Fédération de Russie	60
E. Egypte	61
F. Soudan	61
4. Quatrième session du 20 septembre au 8 octobre 1993.....	62
A. Indonésie	62
B. Pérou	63
C. El Salvador	63
D. Soudan	64

E. Costa Rica.....	65
F. Rwanda	65
5. Cinquième session du 10 au 28 janvier 1994	66
A. Biélorussie	66
B. Mexique.....	67
C. Namibie.....	67
D. Colombie	68
E. Roumanie	69
6. Sixième session du 5 au 22 avril 1994.....	70
A. Pakistan.....	70
B. Burkina Faso.....	71
C. France	72
D. Jordanie	73
E. Chili	73
F. Norvège	74
7. Septième session du 26 septembre au 14 octobre 1994.....	75
A. Honduras	75
B. Indonésie.....	75
C. Madagascar	76
D. Paraguay.....	77
E. Espagne.....	77
8. Huitième session du 9 au 27 janvier 1995	77
A. Argentine	78
B. Philippines	78
C. Colombie.....	78
D. Pologne	79
E. Jamaïque	80
F. Danemark	80
G. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	80
9. Neuvième session du 22 mai au 9 juin 1995	81
A. Nicaragua	81
B. Canada.....	82
C. Belgique	83
D. Tunisie	83
E. Sri Lanka.....	84

<i>Section 2 : Fonction d'assistance</i>	85
<i>Section 3 : Analyse comparative du fonctionnement du Comité avec les autres organes des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme</i>	88
A. Rapport d'activités à l'Assemblée générale	88
B. Rapports provenant des Etats parties aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme	89
C. Sources de financement	89
D. Coopération avec les institutions spécialisées et les autres organes des Nations Unies	90
E. Traitement des communications	92
CHAPITRE 2 : Rôle des organisations non gouvernementales et des institutions spécialisées dans la promotion des droits de la Convention : cas du BICE et de l'UNICEF.	97
<i>Section 1 : Activités du BICE dans la préparation de la Convention .</i>	98
<i>Section 2 : Rôle de l'UNICEF dans l'application de la Convention...</i>	99
1. Programme de pays	100
2. Contrôle de l'application de la Convention :	102
CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE	103
CONCLUSION GÉNÉRALE : Observations, lacunes et la nécessité d'un protocole additionnel à la Convention.	107
1. Les enfants dans les conflits armés	107
2. L'exploitation économique des enfants	109
3. Année internationale de la famille	111
4. Déclarations et réserves des Etats	111
5. L'opportunité d'un traité européen sur les droits de l'enfant	113
6. Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme	114
7. L'éducation	115
ADDENDUM	119
POSTFACE	123
BIBLIOGRAPHIE	125
ANNEXES	139

Manuels 2000

Collection dirigée par Abdelkader Sid Ahmed

L'un des succès réalisés par les Nations Unies en fait des droits de l'homme a pour nom Convention des droits de l'enfant. Ratifiée par 187 Etats, la Convention reconnaît à chaque enfant des droits civils, économiques, sociaux, culturels, et introduit une notion importante en droit international, à savoir l'intérêt supérieur de l'enfant.

Cependant, en pratique, son application laisse fortement à désirer. En effet, on estime que plus de 100 millions d'enfants, dont 60 millions de filles, n'ont jamais fréquenté l'école. Selon l'UNICEF « plus de quatre millions d'enfants sont handicapés à la suite de blessures, cinq millions se trouvent dans des camps de réfugiés en raison de conflits, 12 millions n'ont plus de foyer. En Bosnie-Herzégovine, 1.000 enfants sont morts, 30.000 ont été blessés et la plupart sont traumatisés ».

Le travail des enfants concerne de cent à deux cents millions d'enfants dans le monde. En Asie, en Amérique Latine, en Afrique, des centaines de milliers d'enfants sont exploités sexuellement.

Cet ouvrage qui retrace les lignes directrices de l'élaboration de la Convention, met l'accent sur certains droits importants tels que les droits à l'éducation et à l'expression, les insuffisances caractérisant certaines dispositions de la Convention, son application ainsi que l'apport des organisations non gouvernementales et les institutions spécialisées, tout en gardant à l'esprit que la Convention est un texte de compromis.



Juriste international, Mamoud Zani est né le 10 septembre 1966 à Alger, et s'est spécialisé dans les questions des droits de l'homme et des droits de l'enfant. Diplômé de l'institut de droit d'Alger ainsi que de l'institut des droits de l'homme de Lyon, il est président-fondateur de l'Association Nationale pour la protection de l'Enfant, section de Défense des Enfants-international, et membre de plusieurs organisations non gouvernementales, notamment Penal Reform International (Londres), l'Association Mondiale pour l'Ecole instrument de paix (Genève) et l'Association Internationale des Juristes Démocrates (Bruxelles).

Actuellement, il prépare un ouvrage sur la réforme des procédures onusiennes de mise en œuvre des droits de l'homme, ainsi qu'un recueil d'instruments internationaux se rapportant à la question de l'exploitation sexuelle des enfants.

Éditions Publisud
15, rue des Cinq-Diamants
75013 Paris
Tél. : (1) 45 80 78 50
Fax : (1) 45 89 94 15



ISBN : 2-86600-779-4
ISSN : 0981-653

Prix T.T.C. 228 F